



Licenciement pour inaptitude au travail

Par **pricillia**, le **11/04/2013** à **22:24**

bonsoir,

la médecine du travail doit me faire un certificat pour inaptitude définitive, l'employeur devrait entreprendre un licenciement pour inaptitude, combien de temps cela peut-il durer ?
mes indemnités journalières m'ont été supprimées,
depuis 3 semaines l'employeur doit-il me dédommager ?

merci
cdlt pricillia

Par **moisse**, le **12/04/2013** à **08:46**

Bonjour,

La procédure dure quelques jours selon la célérité de l'employeur et si on est en présence du dernier avis d'inaptitude.

Le préavis non exécuté ne sera payé que s'il s'agit de la suite d'un accident du travail.

AU delà de 30 jours après la notification de l'avis, l'employeur doit reprendre le versement du salaire.

La pratique pour le salarié consiste à se faire délivrer un arrêt de travail par son médecin traitant.

Par **pricillia**, le **12/04/2013** à **15:45**

bonjour, merci pour votre réponse cdt